

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET GENERAL

BUDGET LOTISSEMENT

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>
--

Sommaire

1-Cadre général du compte administratif de la commune d'Almayrac

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités

2-2-Principales dépenses et recettes de la section

2-3-La fiscalité

2-4- Les dotations de l'Etat

2-5- Autres dotations

3-La section d'investissement

3-1- Généralités

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

3-3- Etat de la dette

4- Budget annexe du Lotissement

5- Présentation agrégée budget principal et budget Lotissement

6- Principaux ratios

7- Effectifs de la collectivité

8- Les élus

1--Cadre général du compte administratif de la commune d'Almayrac

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2022. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent ce document.

2-La section de fonctionnement**2-1-Généralités :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, cela permet à la commune d'assurer le quotidien.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont égales à 275 843.01 €. Elles correspondent aux produits principaux suivants :

• Atténuation de charges. chap.013 <i>(remboursement frais personnel)</i>	361.26 €
• Produits de services. chap.70 <i>(redevance occupation domaine public, charges sur locations)</i>	6 104.03 €
• Impôts et taxes. chap.73 <i>(Taxes foncières et habitation, dotation compensation Communauté de Communes)</i>	92 740.19 €
• Dotations. chap.74 <i>(dotations Etat)</i>	89 177.32 €
• Locations. chap.75 <i>(logements locatifs, excédent budget Lotissement)</i>	87 459.16 €
• Produits financiers et exceptionnels. chap.76-77 <i>(Remboursement trop versé assurances, ventes, sinistres)</i>	1.05 €

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont égales à 158 450.15 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

• Charges générales chap.011 <i>(assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)</i>	49 277.17 €
• Charges de personnel chap.012 <i>(salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)</i>	43 819.15 €
• Atténuations de produits chap.014 <i>(Participation CCCS)</i>	9 328.39 €
• Autres charges chap.65 <i>(indemnités et cotisations élus, contribution autres organismes (Sivom, transports scolaires, etc.), subventions aux associations)</i>	56 025.44 €

NOTA : Excédent reporté : 313 142.42 €

(Résultat excédentaire 2021 repris en fonctionnement)

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune, c'est à dire la capacité de la commune à financer des projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

2-2 Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2022		Recettes 2022	
Charges à caractère général	49 277.17	Atténuation de charges	361.26
Charges de personnel	43 819.15	Produits des services	6 104.03
Atténuations produits	9 328.39	Impôts et taxes	92 740.19
Autres charges	56 025.44	Dotations	89 177.32
		Autres produits	87 459.16
		Produits financiers	1.05
		Produits exceptionnels	0.00
		Excédent 2021 reporté	313 142.42
Total	158 450.15	Total	588 985.43
	Excédent		430 535.28

2-3 La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022, pour un produit égal à 59 835.00 €, sont

- Taxe foncière sur le bâti 37.45 %
- Taxe foncière sur le non bâti 78.89 %

2-4- Dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 121 689.46 €.

2-5 Autres dotations

SO

3 -La section d'investissement**3-1 Généralités**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours.

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année N-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

Programme	Dépenses 2022	Dépenses restant à réaliser	Recettes 2022	Recettes restant à percevoir
<i>Report N-1 (RAR 2021 pour mémoire)</i>	40 155.46		24 000.00	
Excédent fonctionnement reporté- 1068			3 988.30	
Capital Emprunts	0.00			
FCTVA			14 674.45	
Taxe aménagement			1 509.72	
Cautions s/loyers art.165	306.90	477.38	350.00	
Autres formes de participations Coop de So	0.00			
Emprunts travaux engagés			0.00	
Opérations financières	306.90		20 522.47	
Opérations d'ordre	40 916.58		40 916.58	
<i>Opérations d'ordre</i>				
Réamgt office salle des fêtes-op.60	30 368.76	17 570.74	0.00	17 751.00
Travaux voirie FAVIL 2021 – op.62	0.00	0.00	0.00	0.00
Adressage – op.63	13 061.24	0.00	3 542.54	0.00
Acquisition matériel mairie – op.64	2 885.39	5 614.61	0.00	0.00
Voirie 2022 – op. 65	14 427.79	0.00	1 269.47	0.00
Résidence partage séniors – op. 66	55 638.15	944.00	0.00	0.00
Réfection logements locatifs – op. 67	3 844.17	1 455.83	0.00	0.00
Opérations d'équipement	120 225.50	25 585.18	4 812.01	17 751.00
Total général	161 448.98	26 062.56	66 251.06	17 751.00
Déficit d'investissement	-	-95 197.92		-

3-3- Etat de la dette

NEANT

4- Budget annexe LOTISSEMENT

Le budget du LOTISSEMENT se résume comme suit :

Dépenses 2022		Recettes 2022	
		Excédent 2021 reporté	69 162.33
F-Reversement excédent budget annexe au budget principal	69 034.27	F-Ajustement avant clôture (DM)	0.01
F-Op.ordre variat° stocks terrains aménagés	128.07		
<i>I-Solde exécution négatif</i>	<i>128.07</i>	I-Op.ordre terrains aménagés	128.07
Total fonctionnement	69 162.34		69 162.34
Total investissement	128.07		128.07
	Excédent		0.00

Ce budget annexe est clôturé au 31 décembre 2022.

5-Présentation agrégée budget principal

Sections	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
Dépenses	210 159.28	161 448.98	26 062.56
Recettes	210 159.28	66 251.06	17 751.00
Fonctionnement			
Dépenses	575 410.68	158 450.15	/
Recettes	575 410.68	275 843.01	/
Total Général			
Dépenses	785 569.96	319 899.13	26 062.56
Total Général			
Recettes	785 569.96	342 094.07	17 751.00

Budgets exprimés sans reprise des résultats n-1

6-Principaux Ratios – population légale INSEE en vigueur au 01/01/2023 : 293

Informations financières	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	540.79 €
Produit des impositions directes / population	
Recettes réelles de fonctionnement / population	941.44 €
Encours de dette / population	0 €
DGF / population	141.40 €
Dépenses personnel / dépenses réelles de fonctionnement	27.65 %
Dépenses de fonctionnement et remb. de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	0 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	43.58 %
Encours de la dette/recettes réelles fonctionnement	0 %

7-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend 2 agents à temps non-complet qui se répartissent comme suit :

Personnel administratif

- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe titulaire à temps-non-complet (18h00/semaine) chargé du secrétariat de mairie

Personnel technique

- 1 adjoint technique contractuel (17h00/ semaine)

Les domaines d'intervention de cet agent sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des espaces verts, du cimetière, etc...

8- Les élus

Le conseil municipal de la commune est composé de 11 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire, les adjoints et les conseillers délégués perçoivent une indemnité de fonction.